

Le Geneviévois

1721 – 2021



...un village, une rivière, un parc!

Volume 16 no 3

300 ans

Mars 2021



Production : Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
Information : Sylvie Baril : 418-362-2078 courriel : sylviebaril@stegenevieve.ca

Prochaine parution : 22 avril
DATE DE TOMBÉE : 19 AVRIL



Christian Gendron
Maire

Message de la direction générale



François Hénault
Directeur général

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Le printemps est enfin à nos portes après un hiver de confinement. Nous avons encore cette année de nombreux projets d'infrastructures et poursuivons nos efforts en matière d'économie d'eau potable et d'environnement.

En ce sens nous demeurons à la recherche d'une solution pour réduire le rejet d'abrasif (sel déglacant). Une structure couverte permettrait de réduire de 41 tonnes le rejet annuel à l'environnement, et ce uniquement grâce à un meilleur entreposage du produit. Nous poursuivrons notre réflexion quand au site et au type de structure à envisager.

Dans les dernières semaines, nous avons procédé à l'embauche d'une coordonnatrice en loisir, Mme Léonie Désilets loisirs.stegenevieve@gmail.com. Vous avez une idée d'activité ou vous voudriez partir une ligue de balle, tennis, volleyball, etc. Léonie peut vous y aider, écrivez-lui!

On nous demande déjà à quand les inscriptions pour le camp de jours. Nous y travaillons depuis quelques semaines et dès que nos animatrices seront engagées nous procéderons aux inscriptions. Historiquement, les inscriptions se font à partir de la mi-mai.

Finalement, on nous contacte occasionnellement pour savoir si des logements sont disponibles. Nous avons décidé de réserver un espace dans les parutions du journal sur les offres de location dans la Municipalité. Alors, si vous avez un bien immobilier à louer (maison, logement, garage, entrepôts, etc.) contactez-nous !

RUE DU RUISSEAU

À LOUER

**MAISON DE VILLE
CONTEMPORAINE**

- AIR CLIMATISÉ
- GARAGE EN FACADE 12'X22'
- GRANDE TERRASSE INTIME 10'X21'
- DOSSERET EN CÉRAMIQUE CUISINE ET SALLE DE BAIN
- DOUCHE CÉRAMIQUE VITRÉE

Information
819-386-2356

BUREAU MUNICIPAL

Horaires

Lundi au jeudi : 9 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous
seulement

Fermé entre 12 h 00 et 13 h 00

Coordonnées

30, rue St-Charles

Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0

Téléphone : 418-362-2078

Web : www.stegenevieve.ca

Facebook: municipalité de Sainte-Geneviève
de Batiscan

Membres du Conseil

Christian Gendron, maire : 418-362-3143

Marie-Claude Samuel : 418-362-2223

Yanick Godon : 418-362-2963

Annie Van Den Broek : 418-362-2292

Réjean Marchand : 418-362-3248

Mikaël Carpentier 819-701-9390

Gilles Mathon: 418-362-2259

Maire suppléant

Annie Van Den Broek : Mars - Avril

Services municipaux

Bureau municipal : 418-362-2078

Bibliothèque : 819-840-0476

Chef pompier : 418-362-2863

819-691-5560

Adjoint chef pompier : 418-362-1321

Urbanisme : 418-362-2078

Poste 2257



Léanne Bellemare 819-690-6293

Lou Berthiaume 819-690-6293

Gabryel Bertrand 819-269-2912

Maïka Dubois 819-979-4633

Mathyce Gauthier 418-362-2687

Nathanaël Le Marois 418-362-3259

Charlotte Villemure 819-378-8843



- Approbation des comptes à payer et des déboursés du mois de mars au montant de 255 126.17\$.
- Adoption du règlement no 437 concernant le numérotage des immeubles.
- Adoption du deuxième projet de règlement no 438 amendant le règlement de zonage.
- Adoption du règlement no 439 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement.
- Adoption du deuxième projet de règlement no 441 modifiant le plan d'urbanisme.
- Adoption du premier projet de règlement no 442 amendant le règlement de zonage.
- Adoption du projet de règlement no 440 décrétant un emprunt et une dépense de 4 700 278\$ pour les travaux de remplacement de conduite d'eau potable sur une partie des rangs Nord, Sud, Rivière-à-Veillet, des Forges, rues du Bocage, Renaud, Trudel et la conduite d'amenée située entre le rang des Forges et l'usine de filtration ainsi que des travaux de réfection de chaussée sur ces mêmes rues et rangs.
- Résolution de concordance pour un emprunt de 1 920 000\$ et soumissions pour l'émission de billets. Contrat attribué à Banque Royale du Canada.
- Contrat à Génicité pour la réalisation des travaux sur le rang Pointe-Trudel au coût de 4 100\$ plus taxes pour les articles 1.0 à 3.0 du bordereau.

- Demande à la municipalité de St-Stanislas afin d'obtenir la part des redevances carrières et sablières.
- Autoriser le directeur général à procéder aux affichages de postes pour les emplois saisonniers (camp de jour et travaux publics).
- Contrat à Mabel construction pour l'aménagement d'une sortie de secours au bureau municipal au coût de 21 879.32\$ plus taxes.
- Mandat au directeur général à aller en appel d'offres pour le marquage de la chaussée.
- Mandat au directeur général à aller en appel d'offres pour le balai mécanique.
- Dérogation mineure pour le 80 rang Sud acceptée concernant l'agrandissement du bâtiment d'élevage.
- Dérogation mineure pour le 345 rue Bord-de-l'Eau refusée concernant l'agrandissement du garage.
- Avis de motion est donné pour l'adoption prochaine d'un règlement amendant le règlement de zonage.
- Avis de motion est donné pour l'adoption prochaine d'un règlement décrétant des travaux pour 4 700 278\$.

**PROCHAINE RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
Mardi le 6 avril à 20 h 00**



SERVICE D'URBANISME

DIRECTEMENT À LA MUNICIPALITÉ

Les mercredis et jeudis

**De 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00
M. Sébastien Blanchette
418-326-2078 poste 2257**



DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE

Après énormément de rencontres entre tous les maires de la MRC des Chenaux et François-Philippe Champagne ainsi que Sonia Lebel, on nous a confirmé que tout notre territoire sera finalement branché **HAUTE VITESSE** par l'entreprise COGECO, et ce dans les meilleurs délais. Effectivement, le télé distributeur bénéficie d'un maximum de 120 jours à compter de maintenant pour dévoiler son plan de match et l'échéancier final des travaux qui ne doit pas dépasser septembre 2022.

Nous aurions bien apprécié que ce soit réalité depuis déjà plusieurs années, mais c'est un projet très onéreux et qui impliquait plusieurs intervenants. Le but est atteint et je vais persévérer à ce que les travaux soient réalisés à Ste-Geneviève-de-Batiscan le plus tôt possible, **SOYEZ-EN CERTAIN**.

Ci-dessous, un résumé de la conférence de presse des premiers ministres François Legault et Justin Trudeau qui en ont fait l'annonce lundi à Trois-Rivières.

Près de 150 000 foyers devraient ainsi être branchés, mais il en resterait 36 000 plus éloignés et dispersés pour lesquels on cherche encore des solutions. L'internet haute vitesse partout sur le territoire d'ici à 2022 était un engagement des caquistes aux élections de 2018, de là l'échéance de septembre 2022, juste avant le scrutin.

Un «besoin essentiel»

«Plus que jamais, internet haute vitesse est un besoin essentiel», a plaidé M. Trudeau en conférence de presse au centre des congrès.

«Enfin, ensemble on va régler un problème, a affirmé M. Legault, à ses côtés. Ce n'est pas un luxe, c'est comme l'électricité il y a 60 ans. On a vu beaucoup d'étudiants travailler à distance, l'importance des achats en ligne, du télétravail. C'est encore plus urgent après la pandémie qu'avant.»

C'était la deuxième fois en autant de semaines que MM. Legault et Trudeau partageaient la même tribune et semblaient être à l'unisson, après des mois de tensions, à croiser le fer sur fond de pandémie.

Entente avec les fournisseurs

Les gouvernements ont conclu des ententes avec les grands fournisseurs, en l'occurrence Internet (FSI) Vidéotron, Cogeco, Bell, Xplornet, Sogetel et TELUS, qui se sont entendus pour couvrir les territoires. C'est d'ailleurs Vidéotron qui branchera le plus de nouveaux clients, soit 37 335, et obtiendra donc aussi la subvention la plus importante: 257,7 millions \$.

Mais pourquoi les gouvernements vont dépenser autant et pourquoi les grandes entreprises de télécom demandent-elles des fonds publics? Parce que les gouvernements leur imposent de facturer à ces nouveaux clients éloignés le même tarif que dans les zones urbanisées.

«Dans des régions où il y a peu de résidences et il y a beaucoup de distance entre les résidences, ça coûte plus cher par résidence, a expliqué M. Legault. On ne peut pas forcer les entreprises à offrir un service à perte (...). La différence est compensée par les gouvernements.»

Un défi technique

L'adjoint parlementaire du premier ministre Legault sur le dossier d'internet à haute vitesse, le député Gilles Bélanger, a fait état de l'ampleur du défi technique. Il y aura 70 000 km de fibre optique à dérouler en 18 mois, a-t-il indiqué, «c'est deux fois le tour de la Terre». En outre, il faudra atteindre la cadence de 15 000 branchements par mois.

Le programme annoncé lundi prévoit des échéanciers assortis de pénalités et une garantie de couverture à 100 % des régions dépourvues de cette infrastructure, de sorte que les deux gouvernements ont confiance que les objectifs seront atteints. Si ce projet se concrétise tel que présenté, le Québec affichera le plus haut taux de connectivité au Canada, soit 99 %.

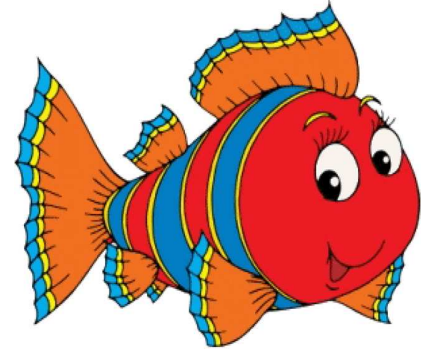
«Ce n'est pas simple, mais j'ai encore confiance que d'ici à septembre 2022, tout le monde va être branché», a ajouté M. Legault.



**FERMETURE
DU BUREAU ET DU
GARAGE MUNICIPAL
LES 2 ET 5 AVRIL
JOYEUSES PÂQUES**



1er AVRIL



POISSON D'AVRIL



**Le Parc de la Rivière Batiscan
EMBAUCHE !**

Types d'emplois disponibles

- Manœuvre (terrain)
- Préposé(e) Service campeur
- Préposé(e) Accueil des visiteurs
- Guide Via ferrata et plein-air
- Chef d'équipe Via Ferrata et plein-air
- Préposé(e) entretien ménager
- Agent(e) Vente et Service à la clientèle
- Responsable Accueil, Vente et Service à la clientèle

Différents types de postes offerts

- Saisonnier, régulier
- Temps plein ou temps partiel
- Étudiant
- Avec subvention Emploi-Québec

Critères généraux

- Aimer travailler avec le public
- Être disponible la semaine et la fin de semaine
- Maîtriser le travail avec ordinateur
- Bonne condition physique

Début

Avril, Mai et Juin 2021 (dates variant selon les postes)

Bienvenue à tous ! (Retraités, étudiants, etc.)

Nous vous invitons à consulter le site web du parc de la Rivière Batiscan au www.parcbatiscan.ca, sous la rubrique contact (emploi et stage).
Le parc est situé à 30 minutes de Trois-Rivières.



Les chiens ne peuvent errer dans un endroit public, dans la rue ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal. Ils doivent être tenus en laisse lors de vos promenades.



**ABRI D'AUTO
TEMPORAIRE**

Nous voulons vous rappeler que la date limite pour enlever votre abri d'auto temporaire est le 30 avril.

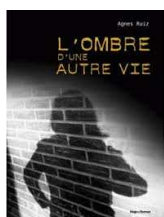


Bibliothèque

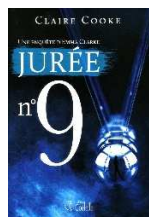
HEURES D'OUVERTURE mercredi de 18 h 30 à 20 h 30

NOUVEAUTÉS

La faute des autres/Josée Ouimet
Tome 1 Les Rêve
Tome 2 Les Réalités
Tome 3 Les Révoltes



L'ombre d'une vie
Agnès Ruiz

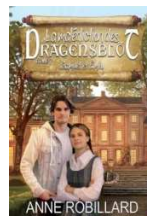


Jurée no 9
Claire Cooke

Blind Date
Joy Fielding



Une terre promise
Barak Obama



Les malédictions des Dragensblots
t.7 Samuel et Emily /Anne Robillard



La femme rousse
Marc Fisher

Retrouve-moi
Lisa Gardner



Fauna :un fascinant voyage au cœur du
monde animal
Ambroise Jamie



NOUVEAU PÉRIODIQUE :



Votre Équipe Biblio...

DE NOUVEAUX LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE (Près de 800)

Tout récemment, nous avons reçu de nouveaux livres adultes et jeunes sur des thématiques bien particulières.

Venez les découvrir à votre bibliothèque municipale.

De plus notre concours pour gagner un des 3 jeux (À l'affût) court à sa fin : tirage mercredi le 31 mars

UN GRAND MERCI À TOUS NOS GÉNÉREUX DONATEURS POUR LES DONS DE LIVRES.

Ce mois-ci c'est la fête à Chantal Garceau, notre nouvelle bénévole à la biblio. Nous lui souhaitons. Si vous la croisez, n'hésitez pas à lui souhaiter Joyeux anniversaire.



Nous revenons aux heures normales les mercredi de 18 h 30 à 20 h 30.





AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
NO 437-01-02-21
CONCERNANT LE NUMÉROTAGE DES
IMMEUBLES**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil par voie de téléconférence tenue le deux mars deux mil vingt et un, un règlement «concernant le numérotage des immeubles» a été adopté.

Que le règlement a pour objet dans l'intérêt général des citoyens, pour des fins de sécurité publique (polices, pompiers, ambulances) notamment, que les immeubles (maisons et autres constructions) soient identifiés par des numéros bien visibles de la voie ou du chemin les desservants

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

François Hénault, directeur général

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 439-01-02-21
CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME
DE FINANCEMENT EN MATIÈRE
D'ENVIRONNEMENT**

AVIS PUBLIC est donné st par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que :

Lors de la séance régulière du conseil par voie de téléconférence de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan tenue le 2 mars 2021 au Bureau municipal, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 439-01-02-21 concernant l'adoption d'un programme de financement en matière d'environnement.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

François Hénault, directeur général

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 440-01-03-21 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 4 700 278.00\$ \$ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR UNE PARTIE DES RANGS NORD, SUD, RIVIÈRE-À-VEILLET, DES FORGES, DES RUES DU BOCAGE, RENAUD, TRUDEL ET LA CONDUITE D'AMENÉE SITUÉE ENTRE LE RANG DES FORGES ET LE SITE DE L'USINE DE FILTRATION AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSEE SUR UNE PARTIE DU RANG NORD ET DES RUES DU BOCAGE, RENAUD, TRUDEL, JEAN-GERMAIN DE MÊME QU'ENTRE LE RANG DES FORGES ET LE SITE DE L'USINE DE FILTRATION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le deux mars 2021, un projet de règlement «décrétant un emprunt pour des travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur les rangs Nord (partie), Sud (partie), Rivière-à-Veillet (partie), des Forges (partie), sur les rues du Bocage, Renaud et Trudel ainsi que pour la conduite d'amenée situé entre le rang des Forges et le site de l'usine de filtration, ainsi que des travaux de réfection de chaussée sur le rang Nord (partie), rues du Bocage, Renaud, Trudel et Jean-Germain de même que sur le chemin d'accès situé entre le rang des Forges et le site de l'usine de filtration» a été présenté.

Que l'adoption du règlement aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **mardi le six avril deux mil vingt et un** à la salle du Conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

François Hénault, directeur général



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement #441-01-02-21 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 février 2021, le conseil de la municipalité a adopté, le 2 mars 2021, le second projet de règlement #441-01-02-21 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

2. Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

3. Une demande relative à la disposition ayant pour objet d'autoriser les élevages de porcs dans la municipalité en dehors du périmètre d'urbanisation et de la zone de protection des attraits touristiques. Les dispositions du règlement établissent des normes de distances séparatrices entre les élevages de porc.

4. Pour être valide, une demande doit :

indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;

être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication de l'avis, soit le 1^{er} avril 2021.

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21

5. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

6. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 18 mars 2021

François Hénault, directeur général

AVIS PUBLIC

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 442-02-03-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 310-19-01-09

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le deux mars deux mil vingt et un, le projet de règlement no 442-02-03-21 amendant le règlement de zonage no 310-19-01-09 a été adopté.

Le projet de règlement amendant le règlement de zonage a pour objet de modifier la zone 234-R par son agrandissement et par le changement de numéro pour 127-R. Le règlement a aussi pour effet d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales et bifamiliales dans ladite zone. La zone 110 sera, par conséquence, réduite.

Une consultation publique écrite sur ce projet aura lieu pendant les 15 jours suivant l'affichage de cet avis. Vous pourrez poser vos questions, formuler vos commentaires et nous répondrons à vos interrogations.

Attendu l'arrêté ministériel « *Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue* » vous avez jusqu'au premier avril 15 h 00 pour formuler vos commentaires par écrit, soit par la poste : Bureau municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, située au 30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, G0X 2R0 ou par courriel : urbanisme.stegenevieve@gmail.com

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 18 mars 2021





ANIMATEUR/ANIMATRICE - CAMP DE JOUR

Sous la supervision de la coordonnatrice du camp de jour, le titulaire du poste est responsable de l'encadrement, de la sécurité et de l'animation d'un groupe d'enfants de 5 à 12 ans.

DURÉE

Emploi saisonnier, du 28 juin au 13 août 2021, 40 heures/semaine selon le besoin

TÂCHES

- Assurer la sécurité des enfants en tout temps
- Animer des activités et stimuler un groupe d'enfants
- Participer à la planification et à l'organisation d'activités ainsi qu'aux réunions
- Accompagner et participer aux sorties et aux événements spéciaux
- Assurer la propreté des lieux et le rangement du matériel d'activités
- Autres tâches connexes à la fonction

EXIGENCES

- Avoir 16 ans et plus
- Posséder de l'expérience pertinente avec les enfants
- Avoir de la facilité à communiquer et à s'adapter aux différentes situations
- Être autonome, débrouillard, ponctuel et avoir le sens de l'organisation

RÉMUNÉRATION

Le salaire est à déterminer en fonction de l'expérience et la scolarité pertinente du ou de la candidate.



MANŒUVRE AUX TRAVAUX PUBLICS

DURÉE

Emploi saisonnier, 40 heures/semaine, 6 à 8 semaines (selon disponibilité)

TÂCHES

- Nettoyer et entretenir les rues, routes et terrains publics
- Nettoyer et entretenir les locaux municipaux
- Travaux de peinture
- Seconder les employés des travaux publics
- Autres tâches connexes à la fonction

EXIGENCES

- Être présentement aux études et y retourner à l'automne prochain
- Atout : Détenir un permis de conduire probatoire ou un permis de classe 5

RÉMUNÉRATION

13,50 \$ de l'heure

Information : Léonie Désilets, Coordonnatrice en loisirs culture et vie communautaire

☎ 418 362-2078 – loisirs.stegenevieve@gmail.com

Nous priorisons les résidents de la municipalité.

**Date limite d'application :
28 mars 2021**



Ste-Geneviève-de-Batiscan

TECHNICIEN(NE) À LA COMPTABILITÉ

Poste temps plein régulier (32 heures / semaine)



St-Maurice

La municipalité de Saint-Maurice et de Sainte-Geneviève-de-Batiscan sont à la recherche d'un(e) technicien(ne) à la comptabilité. La prestation de service sera partagée entre les 2 municipalités. Sous la responsabilité de la direction générale de la municipalité, le/la technicien(ne) à la comptabilité devra effectuer principalement les fonctions suivantes :

Principales tâches reliées au poste

- ❖ Collaborer à la planification et préparation du budget;
- ❖ Faire le suivi des recettes et dépenses, l'intégration aux différents journaux comptable et dresser les conciliations bancaires;
- ❖ Réaliser, en collaboration avec la direction générale, des activités liées à la gestion de trésorerie, aux règlements d'emprunt à l'émission d'obligation municipale ainsi qu'à la surveillance et au rapprochement du portefeuille de dette et à la production de rapports afférents;
- ❖ Contrôler les déboursés et les sorties de fonds et procéder au paiement suivant autorisation;
- ❖ Préparer la taxation annuelle, procéder à l'intégration des mises à jour des rôles d'évaluation ainsi qu'à la perception des taxes et autres revenus de la Municipalité;
- ❖ Agir en tant que co-répondant auprès des institutions financières, du ministère des Affaires municipales et de l'habitation et autres ministères, pour les demandes d'investissement et de la production de rapports;
- ❖ Préparer divers documents et effectuer des analyses à caractère financier afin de faciliter la prise de décision;
- ❖ Aider au suivi des dépenses en immobilisation;
- ❖ Produire les documents afférents aux dispositions fiscales de la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec ainsi que par la méthode simplifiée;
- ❖ Réaliser la paie et la préparation des relevés fiscaux;
- ❖ Agir à titre de répondant auprès de l'assurance collective, du fonds de pension ainsi qu'auprès de la CNESST;
- ❖ Exécuter d'autres tâches connexes à la demande de son supérieur.

Exigences

- ❖ Détenir un DEC ou BAC en comptabilité, détenir un titre comptable (un atout);
- ❖ Bien connaître les divers logiciels de la suite Microsoft Office et du logiciel de comptabilité municipale PG et CIM (un atout).

Habiletés / Compétences

- ❖ Grandes habiletés interpersonnelles permettant de favoriser la collaboration, notamment une grande capacité d'écoute et une facilité pour la communication et le travail d'équipe;
- ❖ Compétences démontrées en organisation et en planification du travail, en gestion des priorités ainsi qu'en résolution de problème;
- ❖ Sens de l'autonomie et de l'initiative lui permettant de soutenir son supérieur dans la réalisation du travail à effectuer;
- ❖ Faire preuve de rigueur et de minutie;
- ❖ Avoir une très bonne maîtrise du français écrit et parlé;

Conditions de travail

- ❖ Salaire selon la convention collective en vigueur.
- ❖ Poste permanent à raison de 32 heures par semaine.
- ❖ Accès à une gamme complète d'avantages sociaux tels que : assurance groupe et régime de retraite.
- ❖ L'entrée en fonction est prévue pour la mi-mai.

Veuillez soumettre votre candidature en faisant parvenir votre curriculum vitae **accompagné d'une lettre de présentation** par courriel à Andrée Neault directrice générale (andree.neault@st-maurice.ca) en mentionnant dans objet : «Concours - Technicien(ne) à la comptabilité» et ce, **au plus tard le 15 avril 2021 à 16h00.**

Nous remercions tous les postulants, cependant, seuls les candidats retenus seront contactés.



1722

Grandes dates de notre histoire

pour les vieilles souches comme pour les jeunes pousses

Faire raconter un village • Faire danser un village • Faire rêver un village
par René Beaudoin, historien, Société historique de Sainte-Geneviève

Accord d'un roi encore enfant

On peut imaginer qu'en 1722, les familles des « profondeurs de la rivière Batiscan » (Sainte-Geneviève d'aujourd'hui) ont attendu avec impatience l'arrivée des bateaux transportant l'Arrêt du Conseil d'État du Roi, c'est-à-dire la décision royale qui homologuait la délimitation des territoires paroissiaux faite en 1721 par le gouverneur de Vaudreuil, l'intendant Bégon et l'évêque Mgr de Saint-Vallier. Et qui, donc, confirmait la séparation de Batiscan et de ce qui deviendra Sainte-Geneviève. En 1722, une dizaine de navires quittèrent la France pour venir à Québec. La nouvelle se trouve dans l'un d'eux. Le jeune Louis XV, surnommé le Bien-Aimé, était roi depuis 1715, succédant à Louis XIV. Le 3 mars 1722, date de l'Arrêt, Louis XV n'avait que douze ans. Il était orphelin depuis l'âge de deux ans. C'est son cousin, le duc Philippe d'Orléans, 47 ans, qui assumait la direction du royaume jusqu'à ce que le jeune roi en assume l'entière responsabilité à partir de sa quatorzième année en 1723. Le Conseil d'État était aussi désigné sous le nom de Conseil d'En-Haut parce qu'il siégeait au premier étage du château de Versailles, à proximité de la chambre royale. Le Conseil d'État réunissait de trois à sept conseillers une centaine de fois par année.



Le roi Louis XV, vers 1718-1720
(Musée Fabre)

État du peuplement en 1722

À la suite des assemblées locales de février à juin 1721, les autorités coloniales officialisent les limites et l'étendue des territoires locaux le 20 septembre 1721. Peu de temps après, les Jésuites font dresser le portrait de leur seigneurie de Batiscan. Ce document de 1722 nous apprend que Sainte-Geneviève comptait 46 terres comportant 15 maisons du côté sud de la rivière (un peu avant l'autoroute jusqu'au rang de la Pointe à Trudel incluse) et sept maisons du côté nord.



Résider

La première année, les habitants s'empressent de se construire une cabane et de commencer à défricher leur terre. Au bout de deux ou trois ans, ils se construiront une maison permanente, comme celle-ci qui existe encore à Batiscan et qui date de 1690. Dans cette maison, ils élèveront six ou sept enfants.

La seigneurie et la paroisse

En 1721, les municipalités n'existent pas au Québec. Elles n'apparaîtront qu'en 1845. En 1721, la gestion de l'espace local est censée être la responsabilité des seigneuries. Mais ce fut très variable dans la vallée du Saint-Laurent. Ce sont les paroisses qui joueront un rôle de plus grande importance comme lieu d'appartenance et de solidarité. D'autant que le curé est une figure plus présente que celle du seigneur qui est le plus souvent absent. C'est l'église qui sera le centre de la sociabilité. Tous les seigneurs réclamaient la construction d'une église, dont la présence donnait de la valeur à la seigneurie et permettait d'attirer des habitants. En 1721, c'est la paroisse qui constitue le cadre de l'espace local. Pas seulement pour les services religieux. La milice relève de la paroisse et non de la seigneurie. On comprendra alors pourquoi les habitants « des profondeurs de la rivière Batiscan » tenaient tant à se séparer de ceux qui habitaient le long du fleuve. Ils voulaient non seulement leur propre église comme premier service de proximité, mais aussi leur propre paroisse, leur propre lieu d'appartenance. C'est ce qu'ils obtiendront en 1721 et en 1722 en obtenant d'être reconnu comme un district autonome.

Le mois prochain : L'année 1723



ACTIVITÉS FADOQ

Espérons que nos activités reprendront très bientôt avec les vaccins. N'oubliez pas de prendre votre rendez-vous pour le vaccin contre la Covid. Vous pouvez prendre le rendez-vous en vous rendant sur le site Clic santé vaccin Covid ou par téléphone au 1-877-644-4545.

Tout en vérifiant les renouvellements de nos membres à ce jour, je m'aperçois qu'il y a quelques membres qui ont sûrement oublié de renouveler leur carte de membre. Cela fait déjà un an que les renouvellements se font par la poste ou par Internet. Si toutefois vous avez oublié de renouveler votre abonnement, communiquez avec la présidente au 418-362-2007 et elle se fera un plaisir de vous aider.

ANNIVERSAIRES

Des membres ont souligné leur anniversaire en **mars** :

Hélène Baribeau, Louis-Georges Lebel, Annette Dubé, André Fugère, France Masson, Lorraine Massicotte et Marie-Hélène Rivard.

BON ANNIVERSAIRE À TOUS NOS MEMBRES !



DÉMÉNAGEMENT

Les bureaux de Fadoq Région Mauricie déménagent au mois d'avril au 3330, rue Bellefeuille, Trois-Rivières G9A 3Z3. Le numéro de téléphone demeure le même, soit le 819-374-5774. Ces nouveaux locaux seront adaptés pour les personnes à mobilité réduite et répondront beaucoup plus aux besoins des membres.



**Vous avez besoin d'aide pour vos impôts?****Le Cab des Riverains est là pour vous!**

Notre service s'adresse aux personnes à faible revenu des municipalités de Ste-Geneviève, Batiscan, Champlain, St-Prosper et Ste-Anne-de-la-Pérade et qui ne peuvent compléter elles-mêmes leurs déclarations d'impôt. Les déclarations sont complétées par une équipe de bénévoles du Centre d'action bénévole.

Pour profiter de ce service, vous devez répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Être résident des municipalités ci-haut mentionnées;
- Avoir un revenu annuel brut pour 2020 ne dépassant pas 25 000 \$ pour une personne seule et 30 000 \$ pour un couple ou famille monoparentale avec un enfant. (Calculer 2 000 \$ supplémentaire au revenu indiqué par enfant dans la famille);
- Avoir des revenus d'intérêts d'un maximum de 1 000 \$ pour 2020.

Attention : Les personnes ayant un revenu de travailleur autonome, des revenus et dépenses d'entreprises ou de location, des dépenses d'emploi, qui ont fait faillite ou qui sont décédées pendant l'année 2020 ne sont pas admissibles à notre service.

Pour profiter de ce service, il vous suffit de téléphoner au Centre d'action bénévole afin de prendre un rendez-vous.

Centre d'action bénévole des Riverains
Service offert du 15 février au 16 avril incl.
100, rue de la Fabrique
Ste-Anne-de-la-Pérade
418 325-3100

Prendre note que les règles sanitaires recommandées par la Santé Public sont appliquées.

**Votre recensement.****Votre collectivité.****Votre avenir.**

Statistique Canada embauche des employés locaux pour le Recensement de 2021!

Les écoles, le logement ainsi que les services de santé et d'urgence sont tous planifiés au moyen des données du recensement.

Nous embauchons environ 32 000 employés du recensement en vue de dénombrer chaque personne au Canada.

- Le taux de rémunération varie de 17,83 \$ à 21,77 \$ de l'heure **selon le poste**, en plus des dépenses admissibles.
- Les dates de début et de fin d'emploi varient selon le poste et le lieu, entre mars et juillet 2021.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, principalement les soirs et les fins de semaine.
- Dans le contexte actuel de la COVID-19, nous nous engageons à assurer la sécurité de nos employés en tout temps.

Aidez votre collectivité à planifier l'avenir — **postulez dès maintenant!**

www.recensement.gc.ca/emplois

ATS (un appareil de télécommunication pour personnes sourdes): **1-833-830-3109**



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

**MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX INC.**

100 rue de la Fabrique, Sainte-Anne-de-la-Pérade, G0X 2J0, Tel: (418) 325-2120

Cafés-rencontres 9h30, de retour dans nos locaux**Lundi – St-Narcisse / Mercredi – La Pérade**

12 et 14 avril : Les mensonges

26 et 28 avril : Les livres

Garderie simultanée sur place.

*****NOUVEAU *******Il était une fois, nos histoires, début 7 avril**

Un nouvel atelier qui vous permettra de bricoler un livre en mettant par écrit / image l'histoire de votre famille afin de la raconter à vos enfants. Garderie simultanée sur place.

Explore avec papa, à tous les mois

Testez nos diverses activités scientifique et mécanique avec vos enfants. Tous les papas participants se rendent éligibles au tirage mensuel. Pour tous les détails, visitez la page Facebook Papa en action MRC des Chenaux.

Ludothèque

Venez voir notre tout nouvel aménagement et nos nouveautés. Il y en a pour tous les âges et goûts. Un lien Doodle est disponible sur notre page Facebook pour prendre rendez-vous.

C
o
l
o
r
i
a
g
e



ASSOCIATION
des **PERSONNES AIDANTES**
de la **VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

Prendre soin
de **SOI**
tout en prenant soin
de **L'AUTRE !**

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 ☎ 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390
POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 ☎ 819 840-0457
info@aidantsvalleebatiscan.org 🌐 www.aidantsvalleebatiscan.org

SERVICES OFFERTS

Formations
Conférences
Écoute
Café-jasette
Référence et information
Activités diverses
Répit à domicile

PROGRAMMATION DE AVRIL 2021

Café-jasette

Participer à un café-jasette, c'est une occasion pour sortir et rencontrer de nouvelles personnes qui vivent des choses similaires. C'est un endroit chaleureux où une bonne boisson chaude vous sera offerte. C'est également un lieu d'échange dans le respect de chacun. Venez-vous joindre à nous!

Mardi le 6 avril de 13 h 15 à 15 h 00

St-Luc-de-Vincennes

Jeudi le 8 avril de 13 h 15 à 15 h 00

Ste-Thècle, local 217

RÉSERVATION OBLIGATOIRE!

Aider sans s'épuiser: Agir avec bienveillance

Agir avec bienveillance autant envers soi-même qu'envers son proche. Comment faire ? Quels sont les outils qui vous aideront ? Voilà de nombreuses questions auxquelles nous essaierons de répondre lors de cet atelier.

Mardi le 13 avril de 13 h 15 à 15 h 00

St-Luc-de-Vincennes

Jeudi le 15 avril de 13 h 00 à 15 h 00

Ste-Thècle, local 217

RÉSERVATION OBLIGATOIRE!

JOYEUSE PÂQUES À VOUS TOUS !



Comité de consultation

Voilà votre chance de vous exprimer et de faire valoir vos idées, afin que nous puissions planifier une programmation à la hauteur de vos attentes. Durant cet après-midi, nous pourrions échanger sur vos idées de conférences ou de formations et nous vous en proposerons également. Viendra à la fin, un vote pour déterminer ce qui sera présenté durant l'année 2021-2022. Au plaisir!

Jeudi le 22 avril de 13 h 00 à 15 h 00

Sur ZOOM

206 588 1781

Il est OBLIGATOIRE de s'inscrire !

Au plaisir de vous y voir! # 819 840-0457 (St-Luc) ou 418 289-1390 (Ste-Thècle)



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 	2	3 En 1934, le conseil municipal autorise la création d'un premier comité de loisirs.
 4 En 1879, la construction d'un pont de péage sur la rivière Batiscan est autorisée pour remplacer les traversiers.	5	6 	7	8 	9	10
11 	12	13	14 	15 	16	17
18 En 1922, le conseil municipal adopte une résolution pour que dorénavant la votation aux élections se fasse par scrutin secret.	19	20 	21 	22	23	24
25 	26	27 	28 	29 	30 Saviez-vous que... En 1723, une première église est construite à Ste-Geneviève-de-Batiscan. Elle était située près de l'embouchure de la rivière à Veillet. Tout près fut aménagé le premier cimetière. La deuxième église date de 1755. La troisième, construite en 1870, a été détruite par un incendie. Il ne restait que les murs de pierre à l'intérieur desquels fut construite l'église actuelle en 1933.	



Tout le territoire sauf :



Cueillette des ordures ménagères du 360 au 420 rang Côté Sud seulement



Séance du conseil



Cueillette des ordures ménagères du 432 au 541 rang Rivière-à-la-Lime seulement



Récupération



Bibliothèque (mercredi de 18 h 30 à 20 h 30)



Dimanche 10 h 45
à l'église



Pleine Lune